REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2022
RELEVE DE DECISIONS

Membres présents :
Représentants FFHB : Philippe BANA, Président de la FFHandball (mandat de Nodjialem MYARO, Présidente de la LFH) ; Pascal BOURGEAIS, Directeur Technique National ; Olivier KRUMBHOLZ, Sélectionneur national de l'Equipe de France A ; Florence MORAGLIA, présidente de la CNCG.

Représentants clubs LFH :
Daniel HOURNON, Besançon ; Guillaume MARQUES (mandat d'Yves GUERIN), Chambray ; Clément FORGENEUF, JDA Dijon (mandat de Gérard LE SAINT, Brest) ; Sabine GUILLIEN-HEINRICH, Fleury Loiret ; Pascal MORGANTI (mandat d'Alexandre ZAUG, Mérignac) ; Thierry WEIZMAN, Metz ; Pierre PELTIER (mandat de Yoan CHOIN-JOUBERT), Nantes ; Jean-Marie SIFRE, Paris 92 (mandat d'Ange FERRACI, Nice), Jacques VALENTE (mandat d'Éric NICOLAO), Plan de Cuques ; Perrine PAUL, Toulon St Cyr.

Représentant des médecins : Gérard JUIN
Représentante des joueuses : Sabrina CIAVATTI
Représentant des entraîneurs : Christophe CASSAN

Absents excusés : Felix CHAMBOST, Bourg de Péage ; Frédéric VIGNIER, Celles sur Belle.

Invités présents :
Représentants FFHandball : Pascal BOUCHET, Rémy LEVY, Laetitia SZWED-BOBET.
UCPHF : Pierre PRADEAU, directeur
7Master : Thibaut DAGORNE, directeur
FFHandball/LFH : Eric BARADAT, coordinateur du PPF féminin FFHandball ; Florence BARO, juriste FFHandball ; Vanessa KHALFA, responsable de la LFH ; Gwenhaël SAMPER, directrice juridique de la FFHandball.
Autres : Marion POURRE, Besançon ; Antony TAHAR, Fleury.

Le 28 février 2022, l'assemblée générale de la LFH s'est réunie sous forme de visioconférence intégrale.

Nodjialem MYARO, présidente de la LFH, étant empêchée pour des raisons personnelles, la présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Philippe BANA, président de la FFHandball, avec l'accord de l'ensemble des membres de l'instance.

Selon l'ordre du jour communiqué préalablement à ses membres, cette instance s'est prononcée sur les points figurant à cet ordre du jour, comme suit :

- ✓ **Approbation des procès-verbaux des séances du 31 août 2021 et du 25 janvier 2022**

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés ont validé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 31 août 2021 de cette instance.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés ont validé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2022 de cette instance.

Ces procès-verbaux ainsi adoptés seront publiés sur le site internet de la LFH.

- ✓ **Ratification de la décision du comité de direction portant modifications du protocole Covid-19 LFH**

Suivant le mandat qui a été donné par l'assemblée générale au comité de direction pour modifier le protocole Covid-19 LFH, les membres de l'assemblée générale valident, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la décision du comité de direction du 7 février 2022 portant modifications du protocole Covid-19 de la LFH.

- ✓ **Approbation du calendrier du championnat de LBE 2022/2023**

Après discussions, les membres de l'assemblée générale, présents et représentés, ont approuvé à la majorité (une abstention) le calendrier du championnat de LBE 2022/2023, validé par le comité de direction et élaboré en lien avec toutes les parties prenantes.

- ✓ **Gouvernance de la LFH (dans la perspective de l'intégration de la D2F)**

Dans la perspective de l'intégration de la D2F dans la LFH à compter de la saison 2022/2023, les membres de l'assemblée générale de la LFH ont été sollicités pour se prononcer sur les trois points suivants :

- ***L'Intégration de la D2F dans la LFH***

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis à l'unanimité un avis favorable sur le principe de l'intégration de la D2F dans la LFH à compter de la saison 2022/2023.

Cette intégration demeure toutefois soumise à l'approbation des instances fédérales.

- ***L'Intégration de l'ensemble des clubs de D2F dans la composition de l'AG de la LFH***

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis à la majorité (une abstention) un avis favorable sur le principe de l'intégration de l'ensemble des clubs de D2F dans la composition de l'assemblée générale de la LFH à compter de la saison 2022/2023.

- ***Le modèle de gouvernance de la LFH tel que présenté au comité de direction de la LFH***

Lors de la réunion du comité de direction du 7 février dernier, les membres du comité de direction de la LFH, présents et représentés, avaient émis, à la majorité (6 voix défavorables contre 5 voix favorables) un avis défavorable au projet de gouvernance présenté.
Le Bureau directeur fédéral a quant à lui émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents et représentés lors de sa réunion du 18 février dernier.

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis à la majorité (14 voix défavorables contre 6 voix favorables) un avis défavorable au modèle de gouvernance de la LFH approuvé par le Bureau directeur fédéral.

Tenant compte de cette divergence, l'assemblée générale de la LFH prend acte de l'organisation d'une commission mixte, composée des membres du bureau directeur fédéral et des membres du comité de direction de la LFH, qui sera très prochainement convoquée pour tenter de trouver, le cas échéant, une solution à ce différend et ce, avant l'adoption d'une décision finale par les instances fédérales compétentes.

✓ Questions diverses

- ***Evolution du cahier des charges de la D1F***

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont donné un avis favorable à la majorité (une abstention) à la proposition de cahier des charges de participation à la D1F pour les trois prochaines saisons.

Ce cahier des charges est inclus au livret fédéral des vœux adressé aux territoires qui sera soumis au conseil d'administration fédéral voire à l'assemblée générale fédérale.

- ***Situation en Ukraine***

Un message de soutien et de la solidarité en faveur du peuple ukrainien, validé par la présente assemblée générale, sera diffusé conjointement, dans la journée, sur les réseaux sociaux de la FFHandball et de la LBE.

- ***Prochaine assemblée générale LFH***

La prochaine assemblée générale avait été fixée au lundi 6 juin 2022 alors qu'il s'agit du lundi de Pentecôte. Cette réunion se tiendra par conséquent à une autre date restant encore à déterminer.